



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCROY, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCROY Olivier
	<u>Absents excusés :</u>	COQUET Christine, FIEVET Béatrice ayant donné procuration à THIEFFRY Martine, GUSTIN Jacques
	<u>Absents :</u>	DELBORGHE Paul-Edward, ELOIRE Aurélie, MARCHAND Laurent
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance
En exercice :	18	
Présents :	12	
Votants :	13	

N° : **2024-08**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT (CCPC) POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCPC a mis en place une politique de fonds de concours à destination des communes membres afin de participer au financement de leurs projets d'investissements.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande de subvention auprès de la CCPC au titre du fonds de concours, consiste en la rénovation énergétique de la salle de fêtes et la construction de salles supplémentaires ainsi que la mise aux normes PMR des sanitaires

Les travaux de rénovation envisagés comprennent :

- La rénovation et l'isolation de la toiture,
- L'isolation intérieure du bâtiment (mur, sol...)
- Le remplacement
 - des menuiseries
 - des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire
 - des systèmes d'éclairage existant par des équipements performants
 - du système de ventilation par un système plus économique et plus performant
- L'installation
 - d'un dispositif de contrôle et de gestion active des équipements
 - d'équipements de production d'énergie renouvelable électrique destinés principalement à l'autoconsommation du bâtiment
 - d'équipements permettant de réduire la consommation d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPC pour l'octroi de ce fonds de concours et à monter le dossier de financement correspondant ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 14 février 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSÉ

